



COMMUNE DE SAVIESE

Conseil communal

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 12 mai 2015

Dans le cadre de la zone de détente et de sports, le Conseil communal a adjugé les prestations d'architecte, études et réalisation, à Mme Sarah Honeiny, à Roumaz, correspondant à un ratio « honoraires/coûts » de 9.26 %.

Le Conseil communal a attribué le mandat d'ingénieur au bureau d'études Kbm Engineers SA, pour les travaux d'assainissement et de modification de la route de Champlan, à Roumaz.

Le Conseil communal a renoncé à la proposition d'acquérir la parcelle no 3762, de la famille Roten, à St-Germain, voisine à l'église paroissiale, car la Commune n'a pas de projet bien déterminé pour cet emplacement.

Le Conseil communal a donné son accord pour l'achat d'une machine mobile à compacter les déchets, selon l'offre présentée par la maison J.F Grogg. Ce Roll-Packer roule, concasse et compacte les déchets dans les conteneurs.

Le Conseil communal a attribué le mandat d'ingénieur au bureau d'études CSD Ingénieurs SA pour les mesures de protection à réaliser contre les crues sur la Torrentière aux Maretses.

Pour répondre à la pétition adressée par la plupart des habitants du quartier résidentiel de la route des Colantzes, la première mesure urgente prise a été de supprimer à chaque extrémité la plaque complémentaire « sauf autorisation communale », rattachée au panneau 2.07 « Circulation interdite aux camions ».

La délégation communale pour le repas de gala de la journée officielle du bicentenaire, le 7 août prochain, sera composée de M. Michel Dubuis, Président – M. Vincent Reynard, Vice-Président et M. Serge Varone, Huissier communal.

Le Conseil communal a remercié pour avoir invité la Commune de Savièse à recevoir le Cube 365 mais après avoir considéré tous les paramètres, a décidé de renoncer à la présence du Cube à Savièse. Les trois semaines proposées ne conviennent malheureusement pas à l'agenda saviésan. Le mois de juillet étant déjà occupé par la colonie et les semaines de novembre ne sont, pour Savièse, pas propices pour offrir un panel d'activités aux occupants du Cube.

Dans le cadre du projet de la route de contournement de Roumaz et de St-Germain, son tracé empiète sur une surface d'assollement. Il est nécessaire de compenser cette surface. Aussi, le Conseil communal confirme la compensation proposée, à savoir intégrer en surface d'assollement 18'000 m², à l'amont de Malernaz pour :

- compenser environ 3'000 m² perdus par la route de contournement
- et sortir 15'000 m² au lieu-dit « Les Vorgiers », classés actuellement en surface d'assollement.

Le Conseil communal a donné son accord pour débiter, par le réseau du consortage des eaux potables du village de St-Germain et les secteurs communaux de Monteiller et des Mouresses, la fourniture et la pose du système Lorno. Ce système permet non seulement de localiser les fuites mais aussi de détecter les soutirages d'eau aux bornes hydrantes ou autres.

Les panneaux d'exposition pour l'espace culturel de la Maison de Commune seront réalisés par l'entreprise Nicolas Tacchini.

Le triage forestier Lienne – Morge a décidé de résilier, au 31 mars 2016, le bail à loyer du dépôt de Redin. Il n'aura plus l'utilité de ce bâtiment avec la construction en cours du dépôt forestier aux Crêtes, sur la commune d'Ayent.